



Source : <https://www.sortirdunucleaire.org/France-Blayais-isolement-enceinte>

Réseau Sortir du nucléaire > Informez

vous > Des accidents nucléaires partout > **France : Blayais : Violation des règles générales d'exploitation relatives à l'isolement de l'enceinte de confinement**

29 avril 2015

France : Blayais : Violation des règles générales d'exploitation relatives à l'isolement de l'enceinte de confinement

Le 24 avril 2015, le réacteur n° 1 a été mis à l'arrêt pour procéder au rechargement en combustible et effectuer des opérations de maintenance. Le 29 avril 2015, lors d'un essai d'étanchéité des organes du système d'isolement de l'enceinte de confinement, l'exploitant a mis en évidence l'impossibilité de fermer automatiquement une des deux vannes d'isolement situées sur une canalisation du circuit de production et de distribution d'eau glacée (DEG) traversant l'enceinte de confinement .

Ce que dit EDF :

Indisponibilité d'une vanne sur l'unité de production n° 1

15/05/2015

Le 29 avril 2015 à 11h45, alors que l'unité de production n°1 de la centrale du Blayais est en arrêt pour simple rechargement, les équipes de la centrale procèdent à des essais d'étanchéité des vannes d'isolement de l'enceinte.

Lors de ces opérations elles détectent l'indisponibilité d'une vanne dans le bâtiment des auxiliaires nucléaires, due à la présence d'un film vinyle mis en place sur un chantier voisin.

Dès la détection de cet écart, les équipes de la centrale procèdent immédiatement à la remise en conformité de cette vanne. Cette indisponibilité n'a eu aucune conséquence sur la sûreté des installations ni sur l'environnement.

La direction de la centrale a déclaré cet événement le 13 mai 2015 à l'Autorité de Sûreté Nucléaire au niveau 1 car il s'agit d'un écart aux règles générales d'exploitation.

Pour rappel : l'échelle INES est l'échelle internationale de classement des événements nucléaires et

comporte 7 niveaux.

<https://energie.edf.com/nucleaire/carte-des-centrales-nucleaires/evenements-45862.html>

Ce que dit l'ASN :

Non-respect des règles générales d'exploitation relatives à l'isolement de l'enceinte de confinement

22/05/2015



Centrale nucléaire du Blayais - Réacteurs de 900 MWe - EDF

Le 13 mai 2015, EDF a déclaré à l'Autorité de sûreté (ASN) un événement significatif pour la sûreté relatif à l'indisponibilité d'une vanne d'isolement de l'enceinte de confinement.

L'enceinte de confinement est le bâtiment en béton qui abrite la cuve du réacteur, où se produit la réaction nucléaire. Elle constitue la troisième des trois barrières existant entre les produits radioactifs contenus dans le cœur du réacteur et l'environnement (la première barrière est la gaine du combustible, la deuxième est le circuit primaire). Elle est destinée, en cas d'accident, à retenir les produits radioactifs qui seraient libérés lors d'une rupture du circuit primaire. De ce fait, son étanchéité est particulièrement surveillée. De nombreuses ouvertures, appelées « traversées », permettent le passage de tuyauteries et de câbles nécessaires au fonctionnement du réacteur. Ces traversées sont obturées de part et d'autre de la paroi lorsque les règles générales d'exploitation (RGE), les procédures de conduite ou la situation exigent l'étanchéité complète de l'enceinte.

Le 24 avril 2015, le réacteur n° 1 a été mis à l'arrêt pour procéder au rechargement en combustible et effectuer des opérations de maintenance. Le 29 avril 2015, lors d'un essai d'étanchéité des organes du système d'isolement de l'enceinte de confinement, l'exploitant a mis en évidence l'impossibilité de fermer automatiquement une des deux vannes d'isolement situées sur une canalisation du circuit de production et de distribution d'eau glacée (DEG) traversant l'enceinte de confinement .

Les investigations menées par l'exploitant ont permis de déterminer que le dysfonctionnement de la vanne était dû à un film en vinyle, qui avait été placé sur la vanne afin de la protéger des projections causées par un chantier situé à proximité. Le film était en position depuis le 16 mars. Dès la détection de l'écart, l'exploitant a retiré le film en vinyle et s'est assuré par des essais que la vanne était à nouveau disponible.

En conséquence, cette vanne d'isolement de l'enceinte n'était pas manœuvrable automatiquement pendant une durée de 6 semaines, ce qui constitue un non-respect des RGE relatives à l'isolement de l'enceinte de confinement. Cette vanne est toutefois restée manœuvrable manuellement.

Du fait de l'absence d'accident entraînant des rejets radioactifs durant cette période, cet événement n'a pas eu de conséquence réelle sur le personnel, sur l'environnement et sur la sûreté de l'installation. Toutefois, compte tenu de la détection tardive de l'événement, il a été classé au niveau 1 de l'échelle internationale des événements nucléaires INES.

<https://www.asn.fr/Controler/Actualites-du-controler/Avis-d-incident-des-installations-nucleaires/Non-respect-des-regles-generales-d-exploitation-relatives-a-l-isolement-de-l-enceinte-de-confinement>